

Montreuil, le 05 février 2015

Aux syndicats de la Fédération
A la CEF/CFC
Aux UD, Sttrat, UL....

MOBILISATIONS DU TRANSPORT ROUTIER
Point des discussions de la dernière séance de négociation du 3 février 2015

Chers(es) Camarades,

Après deux semaines de mobilisations, les salariés du TRM ne relâchent pas la pression. Le constat a été fait lors de la conférence téléphonique du 4 /02 où les camarades présents ont validé que tous nos mandatés (es), nos élus (es), avec les syndiqués (es), se doivent d'informer les salariés (es) en utilisant tous les moyens de communications à leur disposition : mails, sms, ...

Nous devons utiliser cette fin de semaine pour tracter, partout où cela est possible afin de diffuser les détails des points qui ont été abordés lors de la séance du 03/02/15.

Pour rappel, les revendications initiales de l'intersyndicale CGT, FO, CTTC, CFE-CGC, sont toujours d'actualité.

> Une augmentation du pouvoir d'achat de 100€.

- Par un taux horaire minimum de 10 € pour les coefficients les plus bas à l'embauche soit 5% de revalorisation,
- Par une mise en place d'une ancienneté linéaire,

Et les demandes:

- > D'ouverture de négociation pour la gestion des fins de carrière,
- > D'ouverture de négociation pour une vraie prise en charge de l'inaptitude pour toutes et tous,
- > D'ouverture de négociation pour une protection sociale plus forte (mutuelle, prévoyance, dépendance),
- > Le respect des garanties conventionnelles existantes,
- > La mise en place d'un 13^{ème} mois,
- > La suppression de la carence maladie,

Pour mieux informer les salariés (es) dans les entreprises, vous trouverez ci-dessous les tableaux des rémunérations avec les propositions des différentes organisations patronales, faites le 3 février. Attention prenez bien en compte les dernières colonnes des tableaux.

Tableaux récapitulatifs des propositions pour 2015.

Salaires : Ouvrier(e).

Coefficient	CCNTR	SMIC(€) 01/01/15	OTRE 12/11/14	UFT 12/11/14	OTRE 01/12/14	UFT 01/12/14	OTRE 20/01/15	UFT 20/01/15	OTRE 03/02/15	UFT 03/02/15
110-115 118-120	9,43	9,61	9,59 (1,7%)	Pas de proposition	9,60 (1,8%)	9,62 (2,0%)	9,62 (2,0%)	9,62 (2,0%)	9,64 (2,2%)	Pas de nouvelle proposition
128	9,51	9,61	9,62 (1,2%)	Pas de proposition	9,62 (1,2%)	9,62 (1,1%)	9,63 (1,3%)	9,63 (1,3%)	9,64 (1,4%)	Pas de nouvelle proposition
138	9,53	9,61	9,63 (1,1%)	Pas de proposition	9,64 (1,2%)	9,62 (1,0%)	9,65 (1,3%)	9,65 (1,3%)	9,66 (1,4%)	Pas de nouvelle proposition
150	9,79	9,61	9,89 (1,0%)	Pas de proposition	9,92 (1,3%)	9,86 (0,7%)	9,92 (1,3%)	9,89 (1,0%)	9,93 (1,4%)	Pas de nouvelle proposition

Salaires : Employé(e).

Coefficient	CCNTR	SMIC(€) 01/01/15	OTRE 01/12/14	UFT 01/12/14	OTRE 20/01/15	UFT 20/01/15	OTRE 03/02/15	UFT 03/02/15
105-110-115-120	9,43	9,61	9,60 (1,8%)	9,62 (2,0%)		9,62 (2,0%)	9,64 (2,2%)	Pas de nouvelle proposition
125	9,47	9,61	9,63 (1,7%)	9,62 (1,6%)		9,62 (1,6%)	9,64 (1,8%)	Pas de nouvelle proposition
132,5	9,51	9,61	9,65 (1,5%)	9,63 (1,2%)		9,63 (1,3%)	9,65 (1,5%)	Pas de nouvelle proposition
140	9,54	9,61	9,67 (1,4%)	9,64 (1,0%)		9,64 (1,0%)	9,67 (1,4%)	Pas de nouvelle proposition
148,5	9,79	9,53	9,92 (1,3%)	9,86 (0,7%)		9,89 (1,0%)	9,93 (1,4%)	Pas de nouvelle proposition

Salaires : Agent de Maitrise/Cadre.

> Proposition OTRE : 03/02/2015 = 9,93 (1,4%)

> Proposition UFT : 20/01/2015 = 9,89 (1,0%)

Frais de déplacements :

Organisation Patronale	Proposition du 12/11/14	Proposition du 01/12/14
OTRE	2% (sauf nuitée, 0%)	2% (Idem au 03/02/2015)
UFT (FNTR-TLF-UNOSTRA)	0%	1% (Idem au 03/02/2015)

Les propositions faites par le patronat lors de la réunion du 3 février ne sont pas validées par toutes les OP (OTRE-FNTR-TLF-UNOSTRA).

Cette situation paradoxale est sans nul doute liée à la parution des décrets de leur représentativité.

Cette attitude inacceptable du patronat ne regardant que la survie de leurs instances de ce fait, ne daignant pas avoir un réel dialogue social au sein de la CCNTR.

Sur les autres dossiers l'attitude du patronat rétrograde fait ressortir leurs divergences.

- CARENCE MALADIE : > actuellement 5 jours - > Proposition 3 jours (OTRE-FNTR-TLF-UNOSTRA).
- MUTUELLE : prise en charge entreprise > actuellement 0,5 du PMSS –
> proposition 0,6 du PMSS (OTRE-FNTR-TLF-UNOSTRA).
- GARANTIE ANNUELLE de REMUNERATION (GAR) :
> Actuellement +3% par rapport à 12 mois de salaires-
> Proposition +4% par rapport à 12 mois de salaires (FNTR-TLF-UNOSTRA).
> **Sujet de négociation non retenu par OTRE.**
- 13^{ème} MOIS : la FNTR a dit '*jamais de 13^{ème} mois*'. Quant aux autres, mutisme complet.
- PREVOYANCE, INAPTITUDE, GESTION des FINS de CARRIERE :
> OK pour entamer des négociations spécifiques par dossier ; la FNTR précise que cela doit se faire dans un volet PROTECTION SOCIALE
- CLASSIFICATIONS : OK pour négocier, mais sans réelle précisions (OTRE-FNTR-TLF-UNOSTRA).

L'OTRE serait prête à ouvrir des négociations sur la prévoyance maladie, l'inaptitude, en y intégrant, entre autres, des critères en fonction de l'ancienneté.

L'OTRE fait, comme à son habitude, de petits pas, mais qui resserreraient les grilles de salaires vers le bas !!!

La FNTR, toujours dans la provocation a même parlé de mensualisation !!!

Quid du respect de leurs propos par leurs représentants régionaux ?

Comment pourrions-nous travailler sur les classifications puisque les OP se refusent à répondre aux revendications sur les salaires ?

Comme nous pouvons le constater beaucoup de OK et de blablas, **mais aucuns engagements concrets et actés.**

Chers (ères) Camarades, nous avons toutes les raisons de maintenir la pression par toutes formes d'actions dans les territoires car à ce jour rien n'est acquis et seul le rapport de forces élevé nous permettra de gagner dans l'unité à ce que nos professions de roulants et de sédentaires soient réellement reconnues à leurs justes valeurs. Il nous faut doré et déjà être en capacité de réagir fortement si la séance du lundi 9/02 n'apportait aucunes réponses à nos légitimes revendications.

**Nous sommes toutes et tous du transport
ENSEMBLE nous gagnerons !**

Jean-Louis Delaunay
Responsable Transport Routier Marchandises